

Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 mai 2025

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 27 mai 2025 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Marianne Lambert, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux, Patricia Poissant ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Meunier, Sébastien Gaudette, François Roy et Marco Savard sont présents. Enfin, monsieur le maire suppléant Jean Fontaine est présent et préside la séance.

Mesdames les conseillères Mélanie Dufresne, Annie Surprenant, Claire Charbonneau ainsi que madame la mairesse Andrée Bouchard sont absentes.

Madame Brigitte Cérat, directrice générale adjointe et monsieur Pierre Archambault, greffier, sont présents.

— — — —

CM-20250527-9.3

Organisation fête du Canada 2025

CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada a octroyé une subvention maximale de 45 000 \$ au Comité Fêtons le Canada pour l'organisation de la Fête du Canada le 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a déjà octroyé une somme de 15 000 \$ à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la tenue de la fête du Canada;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu a signé une entente et effectué un dépôt pour la tenue des feux d'artifice le 30 juin;

CONSIDÉRANT que la Ville exige le respect de critères spécifiques en matière de sécurité pour la tenue d'événements publics;

CONSIDÉRANT que le Comité Fêtons le Canada doit s'assurer de répondre aux exigences de Patrimoine Canada afin de recevoir la subvention octroyée et fournira les modalités de cette entente avec la Ville;

CONSIDÉRANT que le comité Fêtons le Canada s'engage à fournir le contrat d'embauche de la sécurité et des plans pour l'électricité avant le 6 juin;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jérémie Meunier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

Que le Comité Fêtons le Canada soit autorisé à tenir les festivités du 1^{er} juillet sur la place publique, sous réserve du respect des critères établis par la Ville en matière de sécurité.

Que, advenant des impondérables, le Service des loisirs et du développement sociale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu et le Comité Fêtons le Canada collaborent afin d'optimiser l'utilisation de la subvention disponible, dans l'intérêt de la communauté.

Madame la conseillère Marianne Lambert exprime sa dissidence.

ADOPTÉE

Jean Fontaine
Maire suppléant

Pierre Archambault
Greffier